

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3^e Elle supporte 50 hommes, de même poids moyen ; il y a foule compacte, comme quelquefois sur un débarcadère, par exemple :

Nombre d'hommes par m ² ,	10.
Poids » » »	706 kg.

Dans une seconde série d'essais, on a opéré sur une petite cour, fermée sur trois côtés par des murs et sur le quatrième par une planche ; elle mesurait 1^m,5 sur 1^m,60, soit 2,4 m².

1^o Elle contient 25 écoliers de 14 à 18 ans, pesant en moyenne 50,4 kg.

Nombre d'écoliers par m ² ,	10.
Poids » » »	525 kg.

2^o Elle contient 28 écoliers :

Nombre d'écoliers par m ² ,	12.
Poids » » »	588 kg.

3^o Elle contient 30 écoliers ; la foule est aussi compacte que dans l'essai 3 de la série précédente.

Nombre d'écoliers par m ² ,	12,5.
Poids » » »	630 kg.

Le poids maximum de 706 kg. par m² a été dépassé dans des expériences faites en Amérique par M. le professeur Johnson, qui a trouvé 730 kg. ; mais, dans cet essai, la presse était telle que les hommes ne pouvaient plus faire aucun mouvement.

Puissance du vent.

Les *Annales des Ponts et Chaussées*¹ donnent, d'après Scott, les renseignements suivants sur la puissance des vents :

Un vent dont la vitesse par seconde est :

1, 4, 6, 8, 10, 13, 15, 18, 21, 25, 29, 34, 40 mètres donnerait, sur une surface d'un mètre carré normale à sa direction, une pression de :

0, 2, 4, 8, 12, 19, 27, 40, 56, 76, 103, 137, 195 kg.

¹ IV^e trimestre 1904.

A propos d'un concours¹.

Un des architectes lauréats du concours pour le bâtiment d'école de Nyon portant le même nom que M. Marc Camoletti, architecte, à Genève, il en est parait-il résulté des confusions de personnes. Celui-ci nous prie de déclarer ici qu'il n'a pas pris part au concours dont il s'agit et qu'il ne s'est mêlé en aucune façon à cette affaire.

¹ Voir N° du 10 mars 1905, page 74.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes

5^{me} séance ordinaire, le samedi 4 mars 1905,
au Café du Musée.

Présidence de M. E. Paschoud, vice-président.

La séance est ouverte à 8 1/2 h. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Paschoud, ingénieur, nous informe des regrets de M. Isoz, architecte, et de M. Elskes, ingénieur, de ne pouvoir être des nôtres ce soir, le premier étant retenu par une séance de jury d'un concours d'architecture et le second par la grippe. Nous ne perdrons rien du reste à attendre M. Elskes nous parler du « français fédéral et des techniciens », car il nous donnera, non pas un simple communiqué, mais une conférence sur ce sujet, dans une de nos prochaines séances.

Les candidats présentés dans la dernière séance sont admis sans ballottage dans les Sociétés vaudoise et suisse.

M. Th. van Muyden, architecte, nous entretient sur les châteaux de Sion, Majorie, Tourbillon et Valère. Il nous en fait rapidement l'histoire et présente quelques considérations sur leur construction et situation au point de vue de la fortification. Sa communication fait une suite très intéressante à la confé-

rence que l'orateur nous avait donnée précédemment sur le château et l'église de Valère.

M. Henri Meyer, architecte, lit les conclusions de la Commission nommée pour l'étude du règlement des concours d'architecture en Suisse. Sur la proposition de la Commission, on décide d'envoyer ce rapport au Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, en demandant que la révision du dit règlement soit mise à l'étude dans le sens indiqué.

M. Laverrière, architecte, rapporte au nom de la Commission chargée d'étudier la question des intérêts professionnels des architectes et ingénieurs-conseils. Les charges financières d'une caisse de défense semblable à celle qui existe en France ont paru telles à la Commission, qu'elle n'a pas jugé utile de poursuivre son étude, estimant que nous ne pourrions trouver chez nous les ressources nécessaires. M. E. Paschoud explique, au nom du Comité, qu'il ne s'agirait pas de faire aussi grand que nos voisins de France. Il serait uniquement question de former un groupement qui s'attacherait un avocat comme conseil, avec peut-être l'adjonction d'une Commission technique.

On décide donc de renvoyer la question, réduite à ces proportions, à une nouvelle commission composée de trois architectes et de trois ingénieurs.

M. de Mollins fait circuler quelques photographies du pont en béton armé de Chatelroux.

La séance est levée à 10 h. ; 32 membres y assistaient.

Le Secrétaire.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Assemblée générale statutaire, du 15 mars 1905.

L'assemblée a eu lieu à la Brasserie du Musée, à Lausanne, à 8 1/2 h. du soir, sous la présidence de M. A. Dommer, président. 20 membres sont présents.

L'ordre du jour est le suivant : Rapport du Comité. — Présentation et vérification des comptes. — Fixation de la contribution de l'année courante. — Discussion sur l'emploi des fonds disponibles. — Projet de course. — Fixation de la date et du programme de la 2^{me} assemblée générale (course). — Election du Comité. — Propositions individuelles.

M. Dommer, président, présente le rapport du Comité, qui sera comme d'habitude inséré dans l'« Annuaire ».

M. Matthey, caissier, donne connaissance des comptes, qui sont approuvés sur le préavis de la Commission de vérification. La cotisation pour 1905 est maintenue au même taux qu'en 1904.

L'assemblée vote le versement proposé par le Comité au fonds de l'Album de fête du Cinquantenaire de l'Ecole d'ingénieurs et décide de faire réimprimer sans modifications les statuts, dont l'édition actuelle est épuisée.

Trois membres du Comité, MM. Dommer, président, Steinlen, secrétaire, et Dumur, membre-adjoint, étant démissionnaires, l'assemblée leur vote des remerciements et appelle à la présidence M. Guiguer de Prangins, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du canton de Vaud ; elle confirme MM. Gaillard et Matthey dans leurs fonctions et complète le Comité avec MM. H. Devey et F. Gilliard, ingénieurs.

Le Comité est ainsi formé de MM. Guiguer de Prangins, président ; E. Gaillard, vice-président ; H. Devey, secrétaire ; R. Matthey, caissier ; F. Gilliard, membre-adjoint.

Le caissier donne connaissance des divers projets étudiés pour la 2^{me} assemblée générale, qui comporte une course de deux jours. L'itinéraire Lausanne-Brigue-Simplon-Iselle-Arona-Gothard (coût approximatif Fr. 50 à 60 par personne) réunit les suffrages de l'assemblée ; celle-ci charge le Comité d'étudier ce projet, avec les deux variantes : Lausanne-Brigue-Simplon-Iselle et retour par le même chemin, et Lausanne-Brigue-Simplon-Iselle-Arona-Milan-Gothard (durée 2 ou 3 jours). F. G.

En vue de la prochaine réimpression de l'« Annuaire », MM. les membres qui auraient des changements d'adresses ou des adjonctions à faire enregistrer, sont instamment priés d'en informer de suite le Caissier.